COLO 2025 6 - 9 ans

Label Colonie apprenante

14 au 27 juillet

En route pour la vie de colo ! Viens te faire plein d'amis sous le soleil de La Houbе !

870* €

Dortoirs à partager

24 participants

La Maison des Aliziers, La Houbе (57)

Voyage collectif possible au départ de Strasbourg

*Montant indicatif, susceptible d'évoluer, minoré en fonction des aides attribuées. (voir le tableau ci-dessous, montants indicatifs

Type d'aide	Quotient familial	Reste à payer (exemple)
Colo apprenante + pass colo + CAF	Inférieur à 700	*70 € maximum*
Colo apprenante + pass colo	Entre 700 et 1500	*350 €*
Solidarité YMCA pour les membres		*700 €*

C'est l'été ! Rejoins-nous à La Houbе pour des vacances de folie. Tu connais les Vosges ? Non pas encore ! La Houbе c'est à la campagne et à la montagne, un endroit magique pour faire plein de jeux. Laisse-toi emporter par notre imaginaire pour 2 semaines fantastiques !

Tout un programme ! Nous ferons des grands jeux, des petits jeux, des jeux dehors et d'autres dedans, du bricolage, des chansons, des histoires et bien d'autres encore !

Tu verras, la colo c'est vivre avec les autres enfants et les animateurs, s'amuser ensemble, partir à l'aventure et ramener pleins de souvenirs à la maison.

Alors rejoins-nous et viens t'amuser !
A très vite !

YMCA - UCJG Alsace
Ikra SAID ABDI
+33 (0)3 88 15 27 99
secretariat@ucjgalsace.org

Les séjours YMCA,
Une expérience inoubliable…

Modalités d'inscription & règlement des séjours

Contactez le numéro de téléphone indiqué pour le séjour qui vous intéresse.

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Renvoyez le dossier dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (**Aides Colos apprenantes,** Bons Vacances de la CAF, bons VACAF, Pass-colo, mairies, comités d'entreprise…). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Le prix

Il comprend :

- **la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile**
- **l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.**

Il ne comprend pas :

• **le transport jusqu'au lieu de séjour ou point de rencontre** (sauf mention contraire). Nous comptons sur les parents pour accompagner les enfants. Pour les séjours financés par l'OFAJ et Erasmus+, le remboursement d'une partie des frais de transport est proposé. Pour certains séjours, un voyage collectif peut être organisé moyennant des frais supplémentaires. Se renseigner auprès des organisateurs.

• **les frais de santé** : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.

Afin que nos séjours soient accessibles au plus grand nombre, les YMCA France ont fait le choix d'organiser des séjours subventionnés, ce qui permet de réduire significativement le coût.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Erasmus+

OFAJ DFJW

ancv

vacances apprenantes

Les associations YMCA Centre Azur, Core, YMCA-UCJG Alsace, UCJG-YMCA Loire, Le Rocheton et Villeneuve-lez-Avignon sont membres de l'Alliance nationale des YMCA France, association reconnue d'utilité publique. A ce titre, elles sont immatriculées au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro : IM075100375. Le garant est l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT). La responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de la MAIF – 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort cedex 9.Conformément à la directive européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, transposée en droit français par un décret d'octobre 2015, YMCA France, adhérente de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, permet à ses consommateurs de faire appel à un médiateur si tout litige ne peut être réglé à l'amiable. Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour. Dans ce cas, une alternative ou le remboursement des frais déjà réglés (hors acompte) seront proposés.

Document non contractuel.

ymca france empowering young people